

DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME(S)

Ce document, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme, en même temps que le dossier d'inscription.

NOM et prénom du candidat :
 (pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique) N°LOGIN figurant sur votre dossier d'inscription :

ADRESSE :

TEL :

Date de naissance ___ / ___ / _____ à

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE :

**CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2023**

Conditions de diplôme(s) normalement requise : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

A déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (cocher la case correspondant à votre situation) :

OUI NON
 (le cas échéant, joindre une copie de la décision)

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

*Exemples : Niveau 3 nomenclature Européenne (anciennement niveau V français) : BEP, CAP – Niveau 4 Européen (niveau IV français) : Baccalauréat, Brevet de Technicien – Niveau 5 Européen (niveau III français) : BTS, DUT – Niveau 6 Européen (niveau II français) : Licence, Maîtrise, Master 1 – Niveau 7 Européen (niveau I français) : DESS, Master 2, Ingénieur, Architecte – Niveau 8 Européen (niveau I français) : Doctorat

Fait le :

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.**

Signature :

**** Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES

NOM et prénom du candidat : N° LOGIN :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE :
CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2023

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socioprofessionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principale missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthodes employés)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support informatique par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne afin d'obtenir une équivalence de diplôme(s). Elles sont collectées par le service Concours du CIG Grande Couronne, sont destinées à ce seul service. Elles sont conservées pendant cinq ans. La base juridique du traitement est la mission d'intérêt public.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits

« Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT
A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME(S)**

En fonction de sa situation, le candidat doit impérativement joindre au présent dossier de demande d'équivalence de diplôme les pièces suivantes :

CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DIPLOMES MAIS NE JUSTIFIANT

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

ET

- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.

- **ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.

- **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.

- **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES RELEVANT DE LA MEME CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE QUE CELLE DE LA PROFESSION A LAQUELLE LA REUSSITE AU CONCOURS DONNE ACCES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.

- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.

- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).

- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES RELEVANT DE LA MEME CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE QUE CELLE DE LA PROFESSION A LAQUELLE LA REUSSITE AU CONCOURS DONNE ACCES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.

- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.

- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

⇒ **LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE**

devront par ailleurs fournir une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.

Les candidats sont également invités à joindre à leur dossier une attestation de comparabilité de leur diplôme étranger, qui permet de le comparer avec les diplômes délivrés par l'Etat français.

Ces attestations peuvent être obtenues auprès le Centre ENIC-NARIC, rattaché au Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), sur demande formulée à l'adresse suivante : Centre ENIC-NARIC France –

Département reconnaissance des diplômes - 1 avenue Léon-Journault – 92318 SEVRES Cedex – Tel : 01.45.07.63.21 – Mél : enic-naric@ciep.fr. Le délai moyen pour le traitement d'un dossier par le centre est de 3 à 4 mois.

Le candidat peut éventuellement joindre toute autre pièce, émanant d'une autorité compétente et susceptible d'apporter un éclairage, à l'autorité organisatrice, quant au niveau et à la durée du cycle de formation conduisant au diplôme détenu.